

Image not found or type unknown



Achat d'une télé au magasin boulanger

Par **jéjé**, le **23/07/2010** à **17:14**

Bonjour,

la vendeuse c'est trompé de prix et le magasin BOULANGER (service comptabilité) nous réclame 120 euro pour honorée l'achat(nous avons payé par carte bancaire), mais c'est la vendeuse qui c'est trompée ! et nous demande d'y remédier sous huitaine. j'aimerais savoir si on doit payé le reste de la facture qu'il nous demande ? merci de votre aide apporté.